Accusé d'avoir violé et tué deux personnes âgées à Marseille , Karim condamné à 30 ans (MàJ)

10/10/2017 à 18h52

10/10/17

La condamnation est d'une rare sévérité pour un mineur. Face à "la dangerosité sociale manifeste" diagnostiquée par les experts psychiatres, la cour d'assises des mineurs des Bouches-du-Rhône, à Aix, n'a pas pris de risque. Ne retenant pas l'excuse de minorité, elle a condamné Karim (1), âgé aujourd'hui de 20 ans, jugé à huis clos depuis jeudi dernier, à la peine maximale : soit trente ans de réclusion criminelle, comme l'avait requis l'avocate générale. Depuis novembre 2016, la perpétuité n'étant plus possible pour les mineurs de 16 ans, la cour d'assises a décidé en outre d'ajouter une rétention de sûreté. Celle-ci, d'une durée d'un an renouvelable, sera décidée, ou pas, quelques mois avant la fin de sa peine, après un réexamen de sa dangerosité par un collège d'experts.

(…) La Provence

6/10/17

Ses grands yeux étonnés ont balayé la salle d'audience de la cour d'assises des mineurs avant de prendre place dans le box.

Longiligne, traits délicats, fine moustache et cheveux ras, Karim (1), 18 ans, offre à la cour les larges cicatrices qui barrent le haut de son crâne, stigmates visibles d'une enfance maltraitée. Sur le banc des parties civiles, on découvre, sans un mot, le visage de celui qui a violé et tué Jean, 69 ans, puis, une semaine plus tard, Viviane, 88 ans, au cours du mois de décembre 2013, à Marseille. Après la constitution du jury et l'appel des témoins, dont la mère de l'accusé, civilement responsable, les débats se sont ouverts à huis clos.

(…) Un des enjeux de ce procès, qui devrait durer jusqu'à mardi prochain, va être de tenter de comprendre comment a été amorcée cette bombe à retardement. Psychologues, psychiatres ou encore éducateurs vont se succéder à la barre pour donner un embryon d'explication à ce déchaînement de violence qui s'était accéléré quelques jours à peine après qu'il a été logé, seul, à 16 ans, dans une chambre d'hôtel de la rue Mazenod (2e), dès le 27 novembre 2013. Les foyers ne parvenaient plus à canaliser cet adolescent ingérable. Son premier crime avait lieu le 9 décembre suivant. Il avait violé et poignardé à coups de ciseaux, Jean, un pharmacien à la retraite. Une semaine plus tard, il violait et étranglait Viviane. Karim agressera deux autres personnes âgées dans le courant du mois de janvier suivant avant d'être interpellé sur la voie publique, à Marseille, identifié par son empreinte papillaire et son ADN laissés sur les lieux de son premier crime.

"Son séjour dans les Hautes Alpes, dans un centre éducatif renforcé, lui avait permis une certaine sociabilisation, souligne son avocat. *Pourtant, il était arrivé comme une bête sauvage. Mais, faute de place, il lui avait été signifié son prochain départ. Il a fugué avant, replongeant dans sa vie de déshérence."*

(…) La Provence

(Merci à Poubellelaville)